

École de criminologie  
Université de Montréal

Hiver 2021

Plan de cours  
**CRI3305L- Violences criminelles**

Mardi, 16h à 19h, du 19 janvier au 27 avril 2021

Cours synchrone

Chargé de cours :

Etienne Garant  
[Etienne.garant@umontreal.ca](mailto:Etienne.garant@umontreal.ca)

Auxiliaire d'enseignement :  
Alexandre Gauthier  
[Alexandre.gauthier.8@umontreal.ca](mailto:Alexandre.gauthier.8@umontreal.ca)

### Description du cours

Théories, méthodes d'évaluation et de traitements reliés à l'agression et à la violence. Analyse de l'homicide, des agressions sexuelles et de la violence interpersonnelle.

### Objectifs du cours

#### Objectifs généraux

Acquérir des connaissances au sujet des diverses théories portant sur la violence criminelle, des principaux types de criminalité violente et en percevoir les divers enjeux analytiques et sociétaux.

#### Objectifs spécifiques

- Rendre compte des principales théories explicatives de la violence criminelle : psychologiques, sociologiques, biologiques et développementales ;
- Acquérir des connaissances au sujet des principales méthodes d'évaluation et de traitement des criminels violents ;
- Connaître les spécificités relatives à diverses formes de violences criminelles ; viol, agression sexuelle d'enfants, homicide, violence conjugale...

### Approches pédagogiques

- Exposés magistraux en mode synchrone via la plateforme Zoom. Le lien sera déposé sur la plateforme du cours via le réseau Studium.
- Conférences par des professeurs invités.
- Lectures.

Un site internet est à la disposition via le réseau StudiUM. Les étudiants pourront recevoir diverses informations relatives au cours, télécharger des documents en ligne et être tenus au courant de toutes autres informations pertinentes.

**Veillez prendre note que la caméra des étudiants devra être allumée afin que le cours débute et que les séances ne seront pas enregistrées outre que pour des raisons médicales.**

### Période de disponibilité

Toutes questions relatives au cours seront répondues durant le cours ou sur rendez-vous si nécessaire. Prenez note que vos questions doivent claires et précises et que les cours ne vous seront pas résumés. Pour des rendez-vous ou toutes autres communications, **veuillez le faire par courriel** (les messages via Studium ne seront pas répondus). Prévoir un délai de réponse de 48 heures ouvrables.

### Modalités d'évaluation des apprentissages

L'atteinte des objectifs pédagogiques sera évaluée par deux évaluations :

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance	Contenu
Examen intra Durée : 2 heures	40 %	23 février 2021	Cours 1 à 5 et lectures associées
Examen Final Durée : 2 heures	60 %	20 avril 2021	Cours 7 à 12 ainsi que les lectures associées

**Barème de notation**

**Grille de conversion des pourcentages:**

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très Bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	- de 50

**Ouvrage obligatoire**

**Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (Dir). (2013). *Traité des violences criminelles*. Montréal, Québec : Édition Hurtubise Inc.**

*\*\*Prendre note que bien que ce livre soit obligatoire, nous regarderons tout de même d'autres recherches qui s'y détachent et qui sont considérées comme pertinentes à la matière présentée*

**Calendrier des séances**

**Cours 1 (19 janvier) : Introduction, mise en contexte et présentation du cours**

Présentation du plan de cours, de l'approche pédagogique qui sera utilisée tout au long de la session de même que quelques concepts de bases qui seront utiles.  
Présentation des modalités d'évaluation (examen intra et final).

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 20 (pp. 493-512) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 2 (26 janvier) : Théories sociologiques et anthropologiques de la violence**

Présentation des grandes théories et approches sociocriminologiques de la violence. Lors de ce cours, nous développerons sur ses différentes formes et manifestation, la façon dont elle est perçue de même que la signification qu'elle peut prendre à l'aide d'auteurs tels que Merton, Durkheim, Sutherland et Hirschi.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Aucune

---

**Cours 3 (2 février) : Théories sociologiques et anthropologiques de la violence (suite)**

Continuité et conclusion du cours précédent. Nous continuerons la présentation des grandes théories et approches sociocriminologiques de la violence. Lors de ce cours, nous développerons sur ses différentes formes et manifestation, la façon dont elle est perçue de même que la signification qu'elle peut prendre à l'aide d'auteurs tels que Merton, Durkheim, Sutherland et Hirschi.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 15 (pp. 371-390) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 4 (9 février) : Théories psychologiques de la violence**

Présentation des grandes lignes théoriques et explicatives de la violence et des comportements criminels selon une perspective psychologique : une introduction aux approches psychodynamiques, comportementales et autres.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Aucune

---

**Cours 5 (16 février) : Théories psychologiques de la violence (suite)**

(Suite) Présentation des grandes lignes théoriques et explicatives de la violence et des comportements criminels selon une perspective psychologique : une introduction aux approches psychodynamiques, comportementales et autres.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

Réviser l'ensemble du contenu des cours 1 à 5 ainsi que des lectures obligatoires en prévision de l'examen de la semaine prochaine

---

**Cours 6 (23 février) : Examen 1 à choix multiples et courts développements**

Examen Intra portant sur l'ensemble du contenu des cours 1 à 5 ainsi que des lectures obligatoires. Valeurs de 40 %.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 1 (pp. 21-45) du livre *Traité des violences criminelles*
2. Lire le chapitre 2 (pp. 47-66) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**SEMAINE DE LECTURE- PAS DE COURS (2 mars) :**

---

**Cours 7 (9 mars) : Théories développementales et biologiques de la violence**

En première partie du cours, nous regarderons un documentaire (*Aux origines de l'agression*). Par la suite, nous explorerons comment les recherches développementales et biologiques expliquent le recours à la violence en se basant en partie sur les lectures obligatoires.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 7 (pp. 141-186) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 8 (16 mars) : Les agresseurs sexuels de femmes (violeurs et meurtriers sexuels)**

\* *Conférencier invité : Jean Proulx, Professeur Titulaire et Directeur de l'École de Criminologie*

Spécialiste de la question des violences sexuelles et directeur de l'École de criminologie, monsieur Jean Proulx nous présentera lors de ce cours les différentes théories, approches et concepts en lien avec les agresseurs sexuels de femmes de même que la gradation possible qui peut le mener à devenir un violeur récidiviste et même, un meurtrier sexuel.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 8 (pp. 187-213) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 9 (23 mars) : Les agresseurs sexuels d'enfants**

Dans le cadre de ce cours, nous regarderons les différentes théories qui s'intéressent à l'agression sexuelle d'enfant et différencierons ce qu'est un agresseur sexuel d'enfant d'un pédophile.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 11 (pp. 259-282) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 10 (30 mars) : La violence conjugale**

Présentation des éléments constitutifs et explicatifs liés à la perpétration de la violence dans un contexte intime : définitions, prévalences, facteurs de risque, perspectives théoriques et traitement.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Lire le chapitre 3 (pp. 67-82) du livre *Traité des violences criminelles*
2. Lire le chapitre 4 (pp. 83-102) du livre *Traité des violences criminelles*

---

**Cours 11 (6 avril) : Les homicides**

Présentation de différents concepts et théories pertinentes afin de comprendre l'homicide ainsi que la gradation qui peut mener à celle-ci.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire

1. Aucune

---

**Cours 12 (13 avril) : La radicalisation**

*\* Conférencière invitée : Caroline Deli, Candidate au Doctorat à l'École de Criminologie*

Dans ce cours, nous aborderons les différentes définitions du concept de radicalisation et nous les mettrons en relation avec d'autres termes comme le terrorisme ou l'extrémisme violent. Nous nous intéresserons aussi aux pratiques courantes en prévention de la radicalisation.

**Pour le prochain cours :**

Lecture obligatoire ;

1. Aucune

---

**Examen final à choix multiples et courts/longs développements- 20 AVRIL 2020**

Examen final portant sur l'ensemble du contenu des cours 7 à 12 ainsi que des lectures obligatoires. Valeurs de 60 %.

---

**Renseignements utiles**

**Site web de l'École de criminologie :** [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

**Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :**  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

---

***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

---

***Règlement pédagogique des études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal***

**Nous vous invitons à consulter le règlement pédagogique :**  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

---

**Révision de l'évaluation (article 9.5)**

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :  
<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3- Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3>

%80\_ENVOYER.pdf

***Défaut de se soumettre à une évaluation – évaluation sous forme d'examen  
(article 9.7a)***

---

La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

***Examen différé (article 9.8)***

---

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.



### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

### Ouvrage obligatoire

Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F. (Dir). (2013). *Traité des violences criminelles*. Montréal, Québec : Édition Hurtubise Inc.

### Références complémentaires

Andrew, D.A, Bonta, J. (2010). *The Psychology of Criminal Conduct*, 5e edition, New Providence, NJ: Lexis Nexis.

Bandura, A. (1978). «A social learning theory of aggression», in *Journal of Communication*, 28, 3, Philadelphie, PA. Malcom Parks, George Gerbner (UPenn), p.12-29.

Boer, D. P. (2016). *The Wiley Handbook on the Theories, Assessment and Treatment of Sexual Offending*. Wiley-Blackwell.

Cortoni, F., Pham, T. H. (2017). *Traité de l'agression sexuelle. Théories explicatives, évaluation et traitements des agresseurs sexuels*. Bruxelles : Éditions Mardaga.

Coyne, S.M. (2007). « Does Media Violence Cause Violent Crime? » *European Journal on Criminal Policy and Research*, 13, 207-211.

Cusson, M. (2015). *Les homicides : criminologie historique de la violence et de la non-violence*. Montréal, Québec : Hurtubise, HMH.

Dowler, K., Fleming, T., Muzzatti, S.L. (2006). Constructing crime: media, crime and popular culture. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 48(6), 837-850.

Heath, L., Gilbert, K. (1996). «Mass Media and Fear of Crime», *American Behavioral Scientist*, 39, p. 371

Krakowski, M.I. (2017). Psychiatric Disorders: It's prediction and treatment in light of heterogeneous pathways to violence. Dans Sturmey, P. (dir.), *The Wiley Handbook of Violence and Aggression* (1ere éd., vol II, part IV, ch. 58). Wiley-Blackwell.

Leblanc, M., Cusson, M., (dir.) (2010). *Traité de criminologie empirique* (4e edition). Montreal, Québec : Les presses de l'Université de Montréal.

Proulx, J. Cusson, M. Beauregard, E. et Nicole, A. (2005). *Les meurtriers sexuels : Analyse comparative et nouvelles perspectives*. Montréal, Québec : Les presses de l'Université de Montréal.

Proulx, J., Beauregard, E., Lussier, P. et Leclerc, B. (2014). *Pathways to Sexual*

*Agression*. Abingdom, R.U. : Routledge.

Proulx, J., Beaugard, E., Carter, A.J., Mokros, A., Darjee, R., James, J. (2018). *Routledge International Handbook of Sexual Homicide Studies* (1ere edition). New York, N.Y: Routledge.

Raine, A. (2013). *The Anatomy of Violence : The Biological Roots of Crime*. New York, N.Y. : Pantheon.

Shung, R.A., Fradella, H.F. (2014). *Mental Illness and Crime*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Sturme, P. (2017). *The Wiley Handbook of Violence and Agression*. Wiley-Blackwell.

Tedeschi, J. et Felson, R.B. (1994). *Violence Agression, and Coercitive Actions*. Washington, D.C, American Psychological Association.